



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Brieuc, le 29 mars 2022

COVID 19 - Appel à la vigilance renforcée

Les indicateurs sanitaires témoignent de la poursuite de la circulation active du virus de la COVID-19 en Bretagne. La reprise épidémique se confirme maintenant depuis plusieurs semaines et particulièrement dans le département des Côtes-d'Armor qui présente le taux d'incidence le plus élevé de la région. Il s'élève à ce jour à 2055,1 cas pour 100 000 habitants avec un taux de positivité des tests de 45,4 %.

Face à ce rebond de l'épidémie, la Préfecture de département et l'Agence régionale de santé appellent à une vigilance renforcée, sur le maintien des gestes barrières et la protection des populations les plus fragiles.

Il est rappelé que le port du masque reste fortement recommandé pour toutes les personnes qui présentent le risque de développer une forme grave de la maladie (personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques), en particulier dans les lieux de promiscuité importante ainsi que dans les lieux clos mal aérés / ventilés. Il leur est préconisé, ainsi qu'à leurs proches, de respecter avec une vigilance particulière l'ensemble des mesures barrières (lavage des mains, distanciation sociale, aération systématique des pièces 10 minutes par heure).

Cette recommandation du port du masque s'applique également à la toute la population et en toutes circonstances qui peuvent l'exposer à des risques de contamination (lieux de contact prolongés à forte densité)

L'allègement progressif des mesures sanitaires doit s'accompagner d'un maintien de réflexes habituels de vigilance et de responsabilité individuelle.

Par ailleurs, au vu de la dégradation de la situation sanitaire, il est également rappelé pour la vaccination que les personnes les plus vulnérables doivent être à être à jour de leur rappel

**Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication
interministérielle**

Place du général de Gaulle
22023 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél : 02.96.62.43.02

Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22

Les personnes immunodéprimées (sur avis médical) et les plus de 80 ans, peuvent bénéficier de la quatrième dose (3 mois après le premier rappel). En effet, la protection conférée par le vaccin décroît avec le temps. Il est donc nécessaire d'apporter une protection supplémentaire à toutes les personnes à risque. Hors, à ce jour, seul 3,6 % de cette population dans le département a effectué ce second rappel.

Enfin, il est rappelé qu'en cas d'infection, il est nécessaire de respecter les mesures d'isolement ainsi que de surveiller sa santé pour prévenir une potentielle aggravation des symptômes. Des traitements sont disponibles, demandez conseil à votre médecin.

**Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication
interministérielle**

Place du général de Gaulle
22023 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél : 02.96.62.43.02

Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22